

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2025

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

M. Fégné, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Leseul, Mme Jourdan,
M. Roussel, M. Courbon, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Baumel,
Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle,
M. Christophle, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure,
M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot,
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena,
Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux,
M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago,
M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud,
M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE UNIQUE

Après l’alinéa 8, insérer l’alinéa suivant :

« Le plan mentionné au premier alinéa du présent I fait l’objet d’une évaluation tous les deux ans
devant le Parlement, auprès des commissions compétentes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer le contrôle et le suivi du plan
national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes devant le Parlement et précisément auprès
des commissions compétentes en la matière.

Le législateur ne doit pas se contenter de voter la mise en place de ce plan, il doit aussi en assurer le
suivi régulier qu’il s’agisse des actions mises en œuvre et de l’atteinte des objectifs fixés, en
l’occurrence la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes et sa prolifération dans le pays.

Comme législateur, le contrôle de l'action du Gouvernement et de la bonne mise en application de la loi doit devenir un réflexe systématique.

Tel est le sens du présent amendement.